



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: hrcspecialprocedures@ohchr.org

Objet : Rappel à candidatures pour deux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales devant être nommés lors de la 39^e session du Conseil des droits de l'homme

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que les deux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales ci-dessous sont à pourvoir lors de la trente-neuvième session du Conseil des droits de l'homme (10 au 28 septembre 2018):

1. **Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus** [résolution 38/14 du Conseil des droits de l'homme]
2. **Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée** [résolution 38/15 du Conseil des droits de l'homme]

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 11 juillet 2018 (midi temps moyen de Greenwich / GMT)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire en format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats sont disponibles au lien électronique suivant :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SP/Pages/Nominations.aspx>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

6 juillet 2018